



RECENSEMENT DES FRONTALIERS DE NATIONALITE SUISSE OU BINATIONAUX

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au Canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Ces fonds genevois sont indispensables pour notre village car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.

Les frontaliers ayant un permis G étant automatiquement recensés seuls **les habitants de Margencel de nationalité Suisse ou binationaux travaillant sur le canton de Genève** sont invités à se faire recenser en Mairie.

IMPORTANT : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Si vous êtes déjà recensé(e) et que votre situation n'a pas changé, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le **coupon** ci-dessous et de le déposer à la Mairie ou de nous le retourner par mail.

Comptant sur votre collaboration.

Le Maire,
Patrick BONDAZ



RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

*Coupon à retourner à : Mairie de Margencel - 4, Place de la Mairie - 74200 MARGENCEL
: accueil@mairie-margencel.fr*

NOM et PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE** :
.....

ADRESSE (domicile) :
.....74200 MARGENCEL

TRAVAILLEUR FRONTALIER (merci de cocher la case) :

Suisse Franco-suisse Membre de l'Union européenne Hors de l'Union européenne

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :
..... **CANTON DE GENÈVE (SUISSE)**